## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

## NOVAROOF

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVAROOF Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange) Type de produit REACH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Produit d'étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Mélange

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio\* Industrielaan 5B B-2250 Olen

**3** +32 14 25 76 40

**4** +32 14 22 02 66

info@novatio.be

\*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

#### Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B B-2250 Olen

**2** +32 14 85 97 37

**4** +32 14 85 97 38

info@novatech be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :

+32 14 58 45 45 (BIG)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liasse comme dangereux seion ies criteres du Regiement (CE) n 1272/2008				
Classe	Catégorie	Mentions de danger		
Flam. Liq.	catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.		
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
Aguatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		

#### 2.2. Éléments d'étiquetage





Contient: hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques.

Mention d'avertissement Attention

Phrases H

Liquide et vapeurs inflammables. H226 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source P210

d'inflammation. Ne pas fumer.

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P280

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut P304 + P340

confortablement respirer.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

Motif de la révision: 2; 3 Numéro de la révision: 0200

http://www.big.be © BIG vzw

Date d'établissement: 2020-06-29 Date de la révision: 2024-09-03

878-16239-062-fr-FR

Numéro BIG: 66207

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, <2% aromatiques 01-2119463258-33	919-857-5	10% <c<25%< td=""><td>Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066</td><td>(1)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<25%<>	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066	(1)(10)	Constituant	
hydrocarbures, C9, aromatiques 01-2119455851-35	128601-23-0 918-668-5	5% <c<10%< td=""><td>Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<10%<>	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques 01-2119475515-33	927-510-4	1% <c<3%< td=""><td>Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<3%<>	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant	

- (1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

## Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Vertiges. Somnolence.

#### Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

#### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

#### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 2 / 17

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourd que l'air à 20°C. Observer l'hygiène usuelle. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Tenir l'emballage bien fermé.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29
Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 3 / 17

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

#### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### France

Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non	1000 mg/m³ (1)
	réglementaire indicative)	
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire	1500 mg/m³ (1)
	indicative)	
	Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dan	s la liste restent
	valable simultanément. Une valeur d'objectif de 500 mg/m³ avait été prévue par l	a circulaire du 12
	juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été.	

(1) vapeurs

#### Allemagne

Kohlenwasserstoffgemische, Verwendung als Lösemittel	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	700 mg/m³ <b>(1)</b>
(Lösemitt elkohlenwasserstoffe), additiv-frei: C6-C8		
Aliphaten		

(1) Vgl. Nummer 2.9 Anwendung und Geltungsbereich der Arbeitsplatzgrenzwerte für Kohlenwasserstoffgemische; UF: 2 (II)

#### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Petroleum Distillates Fractions	OSHA	48

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs seuils

#### **DNEL/DMEL - Travailleurs**

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	871 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	77 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	151 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	12.5 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL Effets systémiques à long terme – inhalation		2085 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	300 mg/kg de pc/jour	

#### **DNEL/DMEL - Grand public**

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	185 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	46 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	46 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	32 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	7.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	7.5 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	447 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	149 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	149 mg/kg de pc/jour	

## 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 4 / 17

Observer l'hygiène usuelle. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
viton	> 240 minutes	0.12 mm	Classe 5	
caoutchouc nitrile	> 240 minutes	0.12 mm	Classe 5	

#### c) Protection des yeux:

Écran facial (EN 166).

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

## 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Viscosité	Visqueux
Couleur	Noir
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Liquide et vapeurs inflammables.
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	< 61 °C
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
рН	Sans objet (insoluble dans l'eau)
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité dynamique	110000 mPa.s ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; insoluble
Log Kow	Sans objet (mélange)
Pression de vapeur	15 hPa; 50 °C
Densité absolue	1120 kg/m³ ; 20 °C ; DIN 51757
Densité relative	1.12 ; 20 °C ; DIN 51757
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Taille des particules	Sans objet (liquide)

## 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Inflammable au contact d'étincelles.

#### 10.2. Stabilité chimique

 ${\bf Stable\ dans\ les\ conditions\ normales.}$ 

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 5 / 17

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 5000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 4.95 mg/l		Rat (mâle / femelle)	Read-across	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition		Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 6984 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50		3492 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 3160 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 6.19 mg/l air		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	(concentration maximale possible)

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•		Remarque
						la valeur	
Oral	DL50		> 5840 mg/kg de		Rat (mâle /	Read-across	
			рс		femelle)		
Dermique	DL50		2800 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle /	Read-across	
			- 3100 mg/kg de		femelle)		
			рс				
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	> 23.3 mg/l air	4 h	Rat (mâle /	Read-across	
		403			femelle)		

## Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

#### **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin		Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin		Administration unique
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29 Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 6/17

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	•	Détermination de la valeur	Remarque
Œil		EPA OPPTS 870.2400		24; 48; 72 heures	Lapin		Administration unique sans rinçage
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

#### Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### NOVAROOF

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Peau		Équivalent à OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Read-across	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur	
						expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
						valeur	
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE			Cobaye (mâle /	Read-across	
		406			femelle)		

#### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée	Espèce	Détermination de	Remarque
					d'exposition		la valeur	
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 422	≥ 1000 mg/kg de pc/jour	Aucun effet		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Dermique							Dispense de données	
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	6 mg/l	Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Somnolence, vertiges			Étude de littérature	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	- 0,	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	600 mg/kg de pc/jour	Aucun effet		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Dermique							Dispense de données	
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	1800 mg/m³ air	Aucun effet	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	900 mg/m³ air	Aucun effet	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Somnolence, vertiges			Étude de littérature	

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 7 / 17

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	•	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	12470 mg/m <sup>3</sup> air	Système nerveux central (aucun effet)	16 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	Équivalent à OCDE 413	12350 mg/m <sup>3</sup> air	Aucun effet systémique néfaste	26 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	LOAEL	Équivalent à OCDE 413	1650 mg/m³ air	Système nerveux central (dépression du snc)	26 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

<u>hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques</u>

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Read-across	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Lymphocytes humains	Read-across	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	•	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Read-across	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Read-across	

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Résultat			Substrat d'essai	0,	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 478	5 jours (6h / jour)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 8 / 17

hydrocarbures, C9, aromatiques

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	0	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 475	5 jours (6h / jour)		Moelle osseuse (aucun effet)	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la	Remarque
					valeur	
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 478	8 semaines (6h / jour, 5 jours /	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Read-across	
		semaine)	Terriene)			

#### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Cancérogénicité

## <u>NOVAROOF</u>

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la	Remarque
d'exposition							valeur	
Inhalation	Niveau de	Équivalent à	> 2200	Aucun effet	105 semaines (6h	Rat (femelle)	Read-across	
(vapeurs)	dose	OCDE 453	mg/m³	cancérogène	/ jour, 5 jours /			
					semaine)			

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la	Remarque
d'exposition							valeur	
Inhalation	NOAEC	Équivalent à	> 1800	Aucun effet	52 semaines (6h /	Rat (mâle /	Valeur	
(vapeurs)		OCDE 452	mg/m³ air	cancérogène	jour, 5 jours /	femelle)	expérimentale	
					semaine)			

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	 Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	 Détermination de la valeur	Remarque
Inconnu			Aucun effet		Éléments de preuve	
			cancérogène			

#### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

## NOVAROOF

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce		Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 5220 mg/m³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 5220 mg/m³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	≥ 400 ppm	14 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Read-across	

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 9 / 17

hydrocarbures, C9, aromatiques

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jours (6h / jour)	Souris	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	LOAEC	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jours (6h / jour)	Souris	Fœtus (diminution du poids corporel fœtal)	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jour(s)	Souris	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	LOAEC	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jour(s)	Souris	Généraux (réduction du poids corporel)	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude sur 3 générations	7500 mg/m <sup>3</sup>		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Read-across	
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développemen t		10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Read-across	

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

## Danger par aspiration

## <u>NOVAROOF</u>

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Non classé pour la toxicité par aspiration

#### Toxicité autres effets

## **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée	Organisme	Détermination	Remarque
d'exposition					d'exposition		de la valeur	
				Peau			Étude de	
				(dessèchemen			littérature	
				t ou gerçures				
				de la peau)				

#### Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

## <u>NOVAROOF</u>

Pas d'effets connus.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 10 / 17

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

#### **NOVAROOF**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOELR	OCDE 201	100 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance

hydrocarbures, C9, aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	9.2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3.2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	2.9 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	0.07 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.2 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOELR		2.1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	QSAR

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 13.4 mg/l WAF	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3.0 mg/l WAF	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	10 mg/l WAF - 30 mg/l WAF	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
	NOELR	OCDE 201	10 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.5 mg/l	28	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration nominale
Toxicité micro-organismes aquatiques	EL50		27 mg/l	48 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Taux de croissance

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29 Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 11 / 17

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Biodégradation eau

_	Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	OCDE 301F	80 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	78 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	98 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Eau

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## <u>NOVAROOF</u>

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	31 l/kg - 4786 l/kg;		Pisces	QSAR
		Poids frais			

#### **Log Kow**

M	léthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
K	OWWIN		3.2 - 6.2	20 °C	QSAR

hydrocarbures, C9, aromatiques

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	40 l/kg - 178 l/kg;		Pisces	QSAR
		Poids frais			

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		2.9 - 3.6	20 °C	QSAR

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		3.1 - 3.8	20 °C	QSAR

#### Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		466 - 140185	QSAR
log Koc		2.7 - 5.1	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air		Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	80 %	0 %	13 %	3.4 %	3.6 %	Valeur calculée

hydrocarbures, C9, aromatiques

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.7 - 3.3	QSAR

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

## (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Кос		386 - 1453	QSAR
log Koc		2.6 - 3.2	Valeur calculée

## Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29
Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 12 / 17

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

#### **NOVAROOF**

#### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 2024/573)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

#### Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

#### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

#### hydrocarbures, C9, aromatiques

#### Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

#### Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

#### Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997. Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09\* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

#### Union européenne

14.5. Dangers pour l'environnement

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Route (ADR)

14.	1. Numéro ONU ou numéro d'identification					
	Transport	Non soumis				
14.	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
14.	3. Classe(s) de danger pour le transport					
	Numéro d'identification du danger					
	Classe					
	Code de classification					
14.	4. Groupe d'emballage					
	Groupe d'emballage					
	Étiquettes					

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

 Numéro de la révision: 0200
 Numéro BIG: 66207
 13 / 17

	NOVA	KUUF
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	
	Quantités limitées	
	Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair ≥23°C et ≤60°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.5 de l'ADR, n'est pas soumis
Chem	iin de fer (RID)	
14.	1. Numéro ONU ou numéro d'identification	T., .
4.4	Transport	Non soumis
	<ol> <li>Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>Classe(s) de danger pour le transport</li> </ol>	
14.	Numéro d'identification du danger	
	Classe	
	Code de classification	
14.	4. Groupe d'emballage	
	Groupe d'emballage	
	Étiquettes	
	5. Dangers pour l'environnement	
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	
	Quantités limitées	
	Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair ≥23°C et ≤60°C, qui remplit les
	mention specinque	conditions indiquées dans 2.2.3.1.5 du RID, n'est pas soumis
Voies	de navigation intérieures (ADN)	
14.	1. Numéro ONU ou numéro d'identification	
	Transport	Non soumis
	2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
14.	3. Classe(s) de danger pour le transport	1
	Classe Code de classification	
1.1	4. Groupe d'emballage	
14.	Groupe d'emballage	
	Étiquettes	
	5. Dangers pour l'environnement	
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	_
	Dispositions spéciales	
	Quantités limitées	
	Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair ≥23°C et ≤60°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.5 de l'ADN, n'est pas soumis
Mer (	IMDG/IMSBC)	
	1. Numéro ONU ou numéro d'identification	
	Numéro ONU	1139
14.	2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
	Nom d'expédition	coating solution
	3. Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	3
14.	4. Groupe d'emballage	Tur
	Groupe d'emballage	3
	Etiquettes  5. Dangers pour l'environnement	၂၁
14.	Polluant marin	-
	Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.	6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	955
	Quantités limitées	Emballages combinés: 5 litres au plus par emballage intérieur pour les
		matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg (masse brute).
	Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair ≥23°C et ≤60°C, qui remplit les
		conditions indiquées dans 2.3.2.5 du Code IMDG, n'est pas soumis aux
1/		chapitres 4.1, 5.2 et 6.1 du Code IMDG
	Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
		Same Sajet, sade sar les informations disponibles
Air (I	CAO-TI/IATA-DGR)	
	1. Numéro ONU ou numéro d'identification	
	Numéro ONU/numéro d'identification	1139
	2. Désignation officielle de transport de l'ONU	coating colution
	Nom d'expédition	coating solution

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 14 / 17

14.3. Classe(s) de danger pour le transport						
Classe	3					
14.4. Groupe d'emballage						
Groupe d'emballage	III					
Étiquettes	3					
14.5. Dangers pour l'environnement		_				
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non					
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur					
Dispositions spéciales	A3					
Transport passagers et cargo						
Quantités limitées: quantité nette max, par emballage	10 L					

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
26.59 %	
297.9 g/l	

#### Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Seuils en conditions particulières

Substance ou catégorie	Conditions particulières	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	Groupe	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
P5a LIQUIDES INFLAMMABLES	maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition	10	50	Aucun(e)	Inflammabilité
P5b LIQUIDES INFLAMMABLES	Les conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée, peuvent représenter des dangers d'accidents majeurs	50	200	Aucun(e)	Inflammabilité

#### Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie		Seuil haut (en tonnes)		Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000	Aucun(e)	Inflammabilité

#### **REACH Liste des susbstances candidates**

Ne contient pas de composant(s) repris dans la liste de candidats des substances très préoccupantes (SVHC) pour autorisation (Article 59 du Règlement (CE) n° 1907/2006)

#### REACH Annexe XIV - Authorisation

Ne contient pas de composant(s) repris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) n° 1907/2006: liste des substances soumises à autorisation

## REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, <2% aromatiques     hydrocarbures, C9, aromatiques     hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés:  — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,  — dans des farces et attrapes,  — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.  2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.  3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:  — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,  — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.  4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).  5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:

Motif de la révision: 2; 3

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 15 / 17

		a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.
<ul> <li>hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso- alcanes, cycliques, &lt;2% aromatiques</li> <li>hydrocarbures, C9, aromatiques</li> <li>hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques</li> </ul>	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:  — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,  — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpentins, — les bombes à serpentins, — les mirlitons, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes.  2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:  "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."  3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.  4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

# <u>Législation nationale Belgique</u> <u>NOVAROOF</u>

Aucun renseignement disponible

# <u>Législation nationale Pays-Bas</u> <u>NOVAROOF</u>

B (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)

## <u>Législation nationale France</u> <u>NOVAROOF</u>

Aucun renseignement disponible

hydrocarbures, C9, aromatiques

Catégorie cancérogène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des)
Catégorie mutagène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des)
hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	
Catégorie cancérogène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des)
Catégorie mutagène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des)

# <u>Législation nationale Allemagne</u> <u>NOVAROOF</u>

	Lagerklasse (TRGS510)	3: Entzündbare Flüssigkeiten	
	WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017	
<u>h</u>	hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques		
	TA-Luft	5.2.5/I	
hydrocarbures, C9, aromatiques			
	TA-Luft	5.2.5	
<u>h</u>	hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques		
	TA-Luft	5.2.5	

## <u>Législation nationale Autriche</u> <u>NOVAROOF</u>

Aucun renseignement disponible

# <u>Législation nationale UK</u> <u>NOVAROOF</u>

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Danemark

**NOVAROOF** 

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

Aucun renseignement disponible

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29 Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 16 / 17

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG (\*)

ADI Acceptable daily intake

**AOEL** Acceptable operator exposure level

**BCF Bioconcentration Factor** BFI **Biological Exposure Indices** CE10 Concentration Efficace 10 % CE50 Concentration Efficace 50 % CLO Concentration Létale 0 % CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DI 50 Dose Létale 50 % **DMEL Derived Minimal Effect Level** DNFI Derived No Effect Level

EC50 in terms of reduction of growth rate ErC50

Estimation de la Toxicité Aiguë ETA GLP **Good Laboratory Practice** 

LOAEC/LOAEL Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level NOAEC/NOAEL No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level

NOEC/NOEL No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique PNEC **Predicted No Effect Concentration** STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 2; 3 Date d'établissement: 2020-06-29 Date de la révision: 2024-09-03

Numéro de la révision: 0200 Numéro BIG: 66207 17 / 17